

Claude et Sidney Rapin
Av. de la Sallaz 54
1010 Lausanne
claude.rapin@unil.ch
sidney.rapin@bluewin.ch

Monsieur
Daniel Brélaz
Syndic
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 22 juillet 2008

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire municipal,

Nous nous permettons de nous adresser à vous, en tant que citoyens lausannois, car nous sommes mécontents et très déçus de la manière dont est traité le litige qui nous oppose depuis le milieu de l'année 2004 déjà à Tridel SA, au Métro Lausanne-Ouchy SA et à la Commune de Lausanne. Nous sollicitons un entretien avec la Municipalité, ainsi que les responsables de Tridel SA et du M2, afin de pouvoir être – enfin – entendus dans cette affaire.

Afin que vous puissiez vous préparer à cette séance, nous vous résumons brièvement la situation, nous bornant aux faits principaux détaillés en annexe :

A partir de l'été 2003, nous avons constaté des dégâts importants à notre immeuble (**annexe § 1-2**). Dès 2004, supposant un lien entre l'apparition soudaine des fissures sur notre immeuble et l'activité des chantiers majeurs qui fonctionnent depuis 2003 dans la zone du plateau de la Sallaz, nous avons tenté de contacter la Direction des travaux de la Ville de Lausanne. Ces démarches se sont heurtées dès le début à des fins de non recevoir sur la base du fait que notre immeuble se situe à une distance trop grande de ces chantiers (**annexe § 3**). Alors que notre immeuble subissait de nouvelles vibrations en 2005, les responsables contactés à tous les niveaux se sont limités aux mêmes considérations générales, certains dissimulant l'existence des chantiers souterrains, recourant au besoin à des données mensongères (**annexe § 4-5**). Nous avons alors été conduits à requérir l'assistance d'un avocat grâce auquel une requête d'expertise a pu être ordonnée par la Justice de Paix (**annexe § 6**). Bien qu'elles nous aient été favorables ou, en tout cas, présentent des éléments dignes d'attention (**annexe § 7-8**), les conclusions de cette enquête ont été ignorées des responsables de la Commune de Lausanne et des chantiers dépendant d'elle (**annexe § 9**).

Une nouvelle série de vibrations, survenue en septembre 2007, a été constatée à notre domicile par des agents de police (**annexe § 10**). Comme d'autres, cet épisode tend clairement à prouver que notre immeuble est sensible à des vibrations engendrées par des chantiers souterrains du plateau de la Sallaz.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons plus d'autre choix que d'ouvrir une action à l'encontre de Tridel SA, du Métro Lausanne-Ouchy SA et de la Commune de Lausanne. En dépit de nos nombreuses tentatives de règlements à l'amiable, nous nous sommes en effet heurtés à une absence totale de réaction de la part des responsables en question. Au mieux, nous avons dû faire face à un mur de silence, au pire on nous a donné des informations incomplètes, voire fausses ou mensongères. A ce jour, le dommage, que l'expert chiffre dans ses expertises, est considérable. Nous avons en outre effectué un énorme travail à titre privé pour tenter de retrouver la source de ces dégâts, sans compter nos frais de justice et d'avocats. Nous ne pouvons donc pas en rester là.

Toutefois, avant d'en arriver à une action en tribunal, nous souhaiterions, comme nous le mentionnons au début de notre lettre, une rencontre avec la Municipalité et les responsables des projets M2 et Tridel afin d'être certains que nos arguments aient bien été entendus. Nous sommes en effet convaincus qu'à ce stade notre dossier a été traité avec légèreté et que les documents importants et notamment les rapports d'expertise n'ont pas été lus.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Claude et Sidney Rapin

PS :

Outre les données présentées dans les annexes ci-après, les documents relatifs à notre cas figurent sur notre site Web à l'adresse suivante :

<http://claude.rapin.free.fr/tridelm2.html>

Annexe

1. Nous sommes propriétaires de la parcelle 3450 du Registre foncier de la Commune de Lausanne sise à l'avenue de la Sallaz 54. Une maison est bâtie sur cette parcelle et comporte plusieurs appartements que nous occupons avec nos familles.
2. Les dégâts subis par notre immeuble se sont succédé selon les étapes suivantes :
 - En juin 2003, la conduite d'amenée d'eau principale s'est fissurée à l'angle nord-ouest de l'immeuble provoquant une inondation du jardin. Ensuite, de nombreuses fissures sont apparues sur les façades et à l'intérieur de l'immeuble (parois, sols, plafonds) ; entraînant notamment des infiltrations d'eau. De l'été 2003 à l'automne 2007, nous avons en outre ressenti plusieurs épisodes de vibrations et secousses dans l'immeuble, à mettre en relation avec les dégâts subis ;
 - entre août et septembre 2003 : vibrations sous la forme de heurts souterrains très violents ;
 - seconde moitié du mois de février 2005 : nouvelles vibrations sous la forme d'ébranlements moins violents mais répétitifs et soutenus ;
 - fissures dans la colonne des eaux usées au sous-sol constatée fin 2007
 - août et septembre 2007 : vibrations.
3. Au courant de l'existence des chantiers concernant la nouvelle installation d'incinération des déchets Tridel ainsi que la construction de la ligne du M2, nous nous sommes adressés, en été 2004, à la Direction des travaux de la Ville de Lausanne pour signaler les dégâts subis. Nous avons ensuite écrit, le 4 août 2004, au Municipal Olivier Français en proposant de faire procéder à une expertise. Par oral, M. Français nous a dit que nous devions prouver nous-mêmes l'origine des vibrations ressenties. Le 3 novembre 2004, il nous a finalement répondu qu'en raison de la distance qui séparait le chantier de l'usine Tridel et notre immeuble, les travaux effectués n'avaient pas pu avoir d'influence sur celui-ci.
4. Néanmoins, M. Léonard Lathion, responsable du projet du M2, est passé à notre domicile le 15 février 2005 afin de constater les vibrations. Il a toutefois avoué à cette occasion être "dur d'oreille" et, par conséquent, ne rien percevoir! Par courrier du 1^{er} mars 2005, M. Lathion nous informait que les seuls travaux en cours dans ce secteur étaient des travaux de fixation de câbles à l'intérieur du tunnel reliant l'usine Tridel à celle de Pierre-de-Plan et que les seuls travaux en cours liés au projet M2, au moment de sa visite, étaient des forages au front du tunnel "route de Berne" situé sous le carrefour de Boissonnet.
5. Le lendemain, 16 février 2005 aux alentours de midi, M. Paul-André Pasquier, représentant local de la direction du projet "route d'Oron 2" de Tridel SA, est également passé à notre domicile. Il n'a toutefois pu constater aucune vibration puisqu'on se trouvait aux heures des repas et que les vibrations cessaient durant ces heures-là. M. Pasquier a toutefois signalé qu'il avait le lendemain une réunion avec le Municipal Français et qu'il lui demanderait l'octroi d'un sismographe à ce moment-là puis reprendrait contact avec nous. Toutefois, une dizaine de jours plus tard, M. Pasquier, contacté par nous, nous a signalé que M. Français n'allait pas s'occuper de notre cas et que c'était à nous de prouver nos allégations. Nous avons alors demandé, par courrier du 28 février 2005, la confirmation que notre cas ne serait pas traité par la Direction des travaux. Le 8 mars 2005, on nous a répondu qu'il n'était pas

possible que des vibrations puissent être ressenties dans notre immeuble sur la base des travaux en cours et que celles-ci devaient provenir d'une autre source.

6. Devant l'impossibilité d'obtenir une réponse constructive de la part des représentants et autorités concernés, nous avons été contraints de nous tourner vers un avocat qui a déposé une requête d'expertise hors procès le 9 mai 2005. Le Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA à Martigny a ainsi été mis en œuvre. Il a rendu un rapport le 2 mai 2006, puis un complément le 9 mars 2007. Durant toute la procédure d'expertise et de complément d'expertise, ni l'expert, ni nous-mêmes n'avons jamais pu rencontrer aucun représentant du M2, ni de la Municipalité. De même, l'expert s'est plaint à de nombreuses reprises des difficultés qu'il rencontrait à obtenir les documents requis par lui et qui lui étaient nécessaires pour mener à bien sa mission.

On a clairement pu constater durant cette procédure une volonté délibérée de retenir les informations ou, à tout le moins, une désinvolture totale des représentants de Tridel SA et du M2 à notre égard. Par exemple, l'expert n'a jamais pu obtenir d'informations sur l'emplacement du chantier concernant le tunnel de déviation des eaux usées de la route de Berne. Il a fallu attendre jusqu'en janvier 2007 pour qu'il puisse obtenir les plans de ce chantier. Cependant, il s'avère aujourd'hui que les coordonnées de ce plan sont fausses ! Il ressort d'un plan cadastral que nous avons pu obtenir après la remise du second rapport d'expertise que, contrairement à ce que les responsables du M2 ont évoqué, ce chantier se situe vers le magasin de la Migros sur le plateau de la Sallaz. Les conclusions de l'expert au sujet de la possibilité de ce chantier d'induire des sources de vibrations sont dès lors erronées. S'il avait connu les coordonnées exactes du chantier, ses constatations auraient certainement été différentes.

7. Cela dit, en dépit des explications et des documents incomplets qui lui ont été donnés, l'expert a tout de même formulé les conclusions suivantes :

- *"le bâtiment a indubitablement subi des vibrations qui ont provoqué les fissures verticales des façades : ces fissures se ferment au bas des murs ; le bâtiment, qui est vulnérable de par sa construction en maçonnerie, s'est donc mal comporté face à des sollicitations horizontales répétées "* (p. 11 du rapport) ;

- *"nous regrettons que le cas Rapin n'ait pas été traité par les représentants des maîtres d'ouvrages avec la diligence nécessaire puisque le bâtiment est "sensible aux vibrations" au sens de la norme SN 640 312a (1992) sur les ébranlements et la perception des vibrations par la famille Rapin ne devait pas être négligée"* (p. 14 du rapport) ;

- *"les experts concluent donc qu'il y a une certaine probabilité que les grands travaux de Tridel SA et du M2 sont responsables des fissures des bâtiments Rapin, sans pouvoir y apporter la preuve. Ils argumentent sur trois observations :*

bâtiment particulièrement sensible aux vibrations par manque de contreventements ;

bâtiment probablement fondé sur des sédiments fins lacustres ;

aucun autre chantier provoquant des ébranlements n'est connu de nous pendant les périodes où les familles Rapin ont ressenti des secousses."

8. Par ailleurs, les informations qui nous ont été transmises durant l'expertise permettent clairement de faire une corrélation entre les périodes de vibrations ressenties et certains chantiers particuliers :

- juin 2003 : percement de la gaine technique Pierre-de-Plan/Tridel sous l'avenue de la Sallaz à la hauteur de notre immeuble ;
- août 2003 : travaux d'ancrage de l'usine dans la roche du vallon ;
- début de l'année 2005 : percement du tunnel de déviation des eaux usées de la route de Berne dans le plateau de la Sallaz ;
- automne 2007 : creusement d'une cuve par carottage à l'entrée de la gaine technique conduisant à Pierre-de-Plan.

9. Lors de la dernière réunion, le représentant de Tridel SA a assuré devant l'expert et les avocats qu'il déclarerait le sinistre à la Zurich Assurances, ce qui n'a pas été fait comme nous avons pu le vérifier un an plus tard.

Malgré tous ces éléments, et en particulier les rapports d'expertise très clairs, nous n'avons jamais pu obtenir une entrée en matière de la part de Tridel SA, du Métro Lausanne-Ouchy SA ou de la Commune de Lausanne. Ainsi, après le rendu du premier rapport d'expertise, M. Français déclarait à la presse : "*Je suis convaincu que ces deux grands projets ne sont en rien responsables. L'expertise était très claire là-dessus*". De même, l'avocat, Me Daniel Pache, consulté par Tridel SA, le M2 et la Commune de Lausanne, n'a jamais répondu sérieusement aux lettres de nos avocats, basées sur les rapports d'expertise et proposant une solution amiable. Ce cabinet s'est même permis de remettre en cause les vibrations elles-mêmes – alors que l'expert les avait confirmées –, en parlant de "*soit-disant vibrations ressenties*" !

10. Depuis le complément d'expertise, deux faits nouveaux importants se sont encore produits. D'une part, entre août et septembre 2007, a débuté une quatrième phase de vibrations. Or ces vibrations sont confirmées par un rapport du Brigadier Jaccard de la Police de Lausanne du 11 septembre 2007. Nous avons de nouveau pris contact avec tous les responsables et la Direction des travaux de la ville. On nous a assuré qu'aucun chantier n'était actif dans le sous-sol. Ce n'est que le 19 septembre 2007 que nous avons appris que depuis quelques semaines, on procédait au creusement d'une cuve au moyen de carottages dans la gaine technique conduisant à l'usine de Pierre-de-Plan. C'est donc très certainement ces travaux qui ont provoqué les vibrations ressenties. Pourtant, l'attitude des responsables n'a pas changé à notre égard. Le 20 septembre 2007, nous nous sommes rendus au siège du M2 à Epalinges où une assistante de planification a enregistré notre plainte et nous a promis de transférer le dossier à MM. Perrin et Français. Nous n'avons jamais obtenu aucune réponse. De même, le 21 septembre 2007, le jour de l'inauguration du tunnel des ordures de Tridel, l'ouvrier en poste nous a affirmé que les derniers carottages avaient eu lieu le matin même et non au moment où nous les avons ressentis ; ce qui est parfaitement impossible puisque la cuve était terminée et le béton sec!

D'autre part, la colonne d'évacuation des eaux de notre immeuble s'est fissurée. L'entreprise Cofal, intervenue au début de cette année, a confirmé que cette colonne ne portait aucune trace de rouille et que le dommage semblait être dû à une cause extérieure.